



LES VACCINATIONS

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Aujourd'hui, les vaccinations restent d'actualité. Épidémie de coqueluche chez les adultes, épidémie de rougeole chez les jeunes adultes, risques de contracter des hépatites B en raison du nombre important de porteurs chroniques de ces virus.

280 000* personnes sont porteuses chroniques du virus de l'hépatite B, en France. Et on compte encore quelques dizaines de cas de tétanos, dont certains sont mortels.

*Santé Publique France

EN SAVOIR PLUS :

- » Calendrier vaccinal : avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France

CONDUITES À TENIR

VACCINATIONS OBLIGATOIRES :

- **L'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite** : dans les établissements de prévention ou de soins, pour les activités exposant à des risques de contamination : médecins, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers, pharmaciens, employés des pompes funèbres, etc.
- **Fièvre typhoïde** : dans les laboratoires d'analyses médicales.

VACCINATIONS RECOMMANDÉES : (JUSTIFIÉES PAR UN RISQUE PROFESSIONNEL)

- **Tétanos** : dans le bâtiment, les travaux publics, les égouts, travaux de plein air, jardinage...
- **Leptospirose** : dans les abattoirs, les égouts, pour les employés de voirie, gardes-pêche, dans le traitement des eaux usées...
- **Rage** : dans les services vétérinaires, abattoirs, fourrières, équarrissage...
- **Rubéole** : pour les femmes en âge d'avoir des enfants, en contact avec les enfants, et personnels de santé.
- **Hépatite A** : dans les crèches, pour les personnes exposées aux eaux usées, pour les voyages à l'étranger, dans la restauration collective...
- **BCG** : professionnels de santé très exposés, après évaluation des risques par le médecin du travail.

VACCINATIONS RECOMMANDÉES : (MISSIONS HORS EUROPE)

Renseignez-vous auprès d'organismes compétents car de nombreux vaccins peuvent être nécessaires :

- > Institut d'Hygiène aux Hospices Civils de Strasbourg : 03 68 85 38 39
- > Centre de vaccinations internationales/Air France : 01 43 17 22 00
- > Centre Pasteur : www.pasteur.fr

AUTRES VACCINATIONS

Vaccination antigrippale pour les personnes en contact permanent avec le public et en milieu hospitalier, et pour celles ayant des problèmes de santé (diabète, pathologies cardiaques, respiratoires...).

À NOTER

- Apportez votre carnet de vaccinations, afin que votre médecin du travail fasse le point avec vous.
- Sont à la charge de l'employeur : les vaccinations obligatoires, ainsi que les vaccinations réalisées dans le cadre de risques professionnels avérés selon les recommandations du médecin du travail.